

VILLE DE MACAMIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE 20 DÉCEMBRE 2018 (SPÉCIALE)
HEURE 19 HEURES
LIEU HÔTEL DE VILLE | SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
 - 3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Ville de Macamic;
 - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021;
 - 3.3 Adoption des règlements de taxes 2019 :
 - a) Règlement No 18-265 concernant les taxes foncières selon régime à taux variés;
 - b) Règlement No 18-266 concernant le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR ;
 - c) Règlement No 18-267 concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau;
 - d) Règlement No 18-268 concernant le tarif de déneigement;
 - e) Règlement No 18-269 concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
 - f) Règlement No 18-270 concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
 - g) Règlement No 18-271 concernant la taxe spéciale pour le macadam sur le chemin Ceinture du Lac;
 - h) Règlement No 18-272 concernant la taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges;
 - i) Règlement No 18-273 concernant la taxe d'affaires (valeur locative) ;
 - j) Règlement No 18-274 concernant le mode de paiement des taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2019;
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**